



DIRECTION STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

DGA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE

ECONOMIE - TOURISME

EBR

Décision n° 2023-05-24/003

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION

Le Maire de BAR-LE-DUC,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant l'organisation d'animations lors des « Jeudis de l'Esplanade » qui auront lieu les 13 et 20 juillet 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1 :

D'autoriser la signature du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « La Chose Publique » qui dispose du droit de représentation en France et dans les pays concernés par la tournée de Hurluberlus

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à BAR-LE-DUC, le 24 mai 2023

LE MAIRE,

Martine JOLY

